



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/62
22 novembre 2019

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatrième réunion
Montréal, 16 – 20 décembre 2019

PROPOSITION DE PROJET : VIET NAM

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche) Banque Mondiale et Japon

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS - Viet Nam

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de l'élimination des HCFC (phase II)	Banque Mondiale (agence principale), Japon	63rd	28% d'ici 2021

(II) DERNIÈRES DONNÉES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2018	197,31 (tonnes PAO)
--	--------------	---------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2018	
Substance	Aérosol	Mousse	Lutte contre les incendies	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22				58,53	136,57				195,10
HCFC-123					0,33				0,33
HCFC-225						1,88			1,88
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés		126,00							126,00

(IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 :	221,2	Point de départ des réductions globales durables :	385,77
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	273,77	Restante :	112,00

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2019	2020	2021	Total
Banque mondiale	Élimination des SAO (tonnes PAO)	53,14	65,29	6,53	124,96
	Financement (\$US)	6 377 682	7 834 987	783 499	14 996 168
Japon	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,70	0	0	1,70
	Financement (\$US)	215 129	0	0	215 129

(VI) DONNÉES DU PROJET			2016*	2017	2018	2019**	2020	2021	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			199,08	199,08	199,08	199,08	143,78	143,78	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			199,08	199,08	199,08	199,08	143,78	143,78	s.o.
Financement convenu (\$US)	Banque mondiale	Coûts du projet	302 737	2 179 193	3 781 257	4 393 450	2 928 967	732 242	14 317 846
		Coûts d'appui	21 192	152 544	264 688	307 542	205 028	51 257	1 002 249
	Japon	Coûts du projet	43 250	163 980	26 400				233 630
		Coûts d'appui	5 623	21 317	3 432				30 372
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)		Coûts du projet	345 987						345 987
		Coûts d'appui	26 814						26 814
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$US)		Coûts du projet				2 343 173			2 343 173
		Coûts d'appui				173 861			173 861

* Financement actualisé pour tenir compte de la restitution de 93 358 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 6 535 \$US pour la Banque mondiale en raison d'un changement de technologie à Midea Consumer Electric (Viet Nam) pour passer du R-290 au HFC-32 (décision 82/37(b))

** La deuxième tranche aurait dû être présentée en 2017.

Recommandation du Secrétariat :	Pour approbation générale
---------------------------------	---------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Viet Nam, la Banque mondiale, en tant que principale agence d'exécution, a présenté une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) d'un montant total de 2 517 034 \$US, soit 2 179 193 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 152 544 \$US pour la Banque mondiale, et de 163 980 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 21 317 \$US pour le gouvernement du Japon.¹ La demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, la vérification du rapport de consommation des HCFC pour 2016 à 2018, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2019 à 2020.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Viet Nam a déclaré une consommation de 197,31 tonnes PAO de HCFC pour 2018, soit 11 pour cent de moins que la valeur de référence établie aux fins de conformité. La consommation de HCFC en 2014-2018 est indiquée dans le Tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Viet Nam (données de l'Article 7 pour 2014-2018)

HCFC	2014	2015	2016	2017	2018	Valeur de référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	3 516,71	3 431,00	3 522,61	3 568,52	3 547,25	3 039,00
HCFC-123	19,29	93,13	44,62	17,17	16,34	8,00
HCFC-141b	145,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490,00
HCFC-225	15,28	30,45	15,60	13,90	26,88	0,00
Total (mt)	3 696,27	3 554,58	3 582,84	3 599,59	3 590,47	3 537,00
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés*	2 908,00	3 297,68	3 237,55	1 879,00	1 145,50	1 496,36**
Tonnes PAO						
HCFC-22	193,42	188,71	193,74	196,27	195,10	167,15
HCFC-123	0,39	1,86	0,89	0,34	0,33	0,16
HCFC-141b	15,95	0,00	0,00	0,00	0,00	53,90
HCFC-225	1,07	2,13	1,09	0,97	1,88	0
Total (tonnes PAO)	210,82	192,70	195,73	197,58	197,31	221,21
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés*	319,88	362,74	356,13	206,69	126,00	164,56**

* Données du programme de pays.

** Consommation moyenne entre 2007 et 2009.

3. Au Viet Nam, la consommation de HCFC se compose essentiellement de HCFC-22, la fabrication de systèmes de réfrigération et de climatisation (RAC) représentant environ 30 % de cette consommation et l'entretien le reste, ainsi que de petites quantités de HCFC-123 et HCFC-225. Le HCFC-141b n'a pas été consommé depuis 2015, conformément à l'interdiction d'importation et d'exportation du HCFC-141b en vigueur depuis le 1er janvier 2015 ; en revanche, les importations de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés ont initialement augmenté après l'interdiction et ont régulièrement diminué avec l'introduction des activités de reconversion de la mousse de polyuréthane (PU) au titre de la phase I du PGEH.

¹ Conformément à la lettre du 7 octobre 2019 adressée à la Banque mondiale par le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement (MONRE) du Viet Nam.

Rapport de mise en œuvre du programme de pays

4. Le gouvernement du Viet Nam a fait état des données de sa consommation de HCFC du secteur pour 2016, 2017 et 2018 dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays, lesquelles correspondent aux données indiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement mettait en œuvre un système de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC pour 2016, 2017 et 2018 était respectivement de 195,76, 197,38 et 195,60 tonnes PAO, ce qui diffère de la consommation déclarée à la fois dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays et dans l'article 7 du Protocole de Montréal, car ces chiffres étaient fondés sur les permis d'importation correspondant au volume total des quotas. Toutefois, les quantités réellement importées ont été inférieures à celles indiquées dans les permis d'importation. Il a été convenu que le gouvernement modifierait les données déclarées dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays et à l'article 7 pour refléter la consommation vérifiée de 2016 à 2018. De plus, le gouvernement a renforcé la communication entre les douanes et l'Unité nationale de l'Ozone (UNO) pour faire en sorte que les données futures déclarées dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme de pays et de l'article 7 reflètent les importations réelles plutôt que les quotas alloués. Au moment de la finalisation du présent document, les données relatives aux années 2016 à 2018 n'avaient pas encore été modifiées.

6. La vérification a permis de conclure que la consommation de HCFC au Viet Nam se situait dans les limites stipulées dans l'Accord conclu entre le pays et le Comité exécutif et que les données gérées par le MONRE et l'UNO, le Département des importations et exportations et le Département général des douanes du Viet Nam étaient complètes et cohérentes. Le rapport de vérification indique également que les envois suspects sont ouverts au point d'entrée pour faire l'objet d'un contrôle visuel. Toutefois, à ce jour, aucun envoi illégal de substances réglementées n'a été détecté, y compris aucun envoi contenant du CFC-11 ou du CFC-12. Les importateurs ayant tenté d'importer illégalement des substances réglementées peuvent se voir infliger une amende ; ces importations ne seront réexportées vers les pays exportateurs ou confisquées pour destruction que si elles sont dangereuses.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

Cadre juridique

7. Le Viet Nam a mis en place un système d'octroi de permis et de quotas. En 2018, la procédure d'importation des substances appauvrissant la couche d'ozone a été modifiée en obligeant les commerçants à demander les licences d'importation directement auprès du Département des importations et des exportations, et la vérification des documents d'importation et d'exportation des envois de HCFC a été simplifiée par l'UNO pour faciliter les activités des entreprises. En septembre 2019, le Viet Nam a ratifié l'Amendement de Kigali.

Activités d'élimination

8. La phase I du HPMP s'est achevée le 30 juin 2017 ; la Banque mondiale avait présenté le rapport périodique final et le rapport d'achèvement du projet, et restitué les soldes de financement.

9. La première tranche de financement de la phase II du PGEH était relativement modeste (c'est-à-dire 3 % du financement global approuvé en principe) et comprenait des activités visant à faciliter la signature de l'accord de subvention entre le gouvernement et la Banque mondiale, ainsi que la création de l'Unité de mise en œuvre et de suivi du projet (UGP), afin que des activités préliminaires en vue de l'élimination des

HCFC puissent être menées. L'accord de subvention a été signé le 7 mars 2019, le manuel de mise en œuvre du projet a été approuvé le 25 avril 2019, et l'UGP a été créée.

UGP

10. L'UGP a mis en œuvre les activités suivantes :

- (a) Atelier de lancement portant sur la mise en œuvre de la phase II le 16 septembre 2019, Journée internationale de l'ozone (4 968 \$US) ;
- (b) Sollicitation des services d'un consultant indépendant pour entreprendre un examen technique et financier des propositions de sous-projets dans les secteurs de la mousse et des équipements RAC. La valeur du contrat s'est montée à 92 000 \$US, la première avance de 9 028 \$US ayant été versée après la signature du contrat le 26 septembre 2019 et avec la soumission d'un plan d'activités détaillé et d'un calendrier ;
- (c) Sollicitation des services d'un consultant indépendant chargé de fournir une assistance technique à certains utilisateurs finaux des systèmes de réfrigération industrielle pour la gestion des fuites de HCFC, pour une valeur contractuelle de 34 000 \$US, avec une première avance de 3 028 \$US ; et
- (d) Sollicitation d'un auditeur pour la vérification de la consommation de 2016 à 2018 (7 916 \$US).

11. Des décaissements supplémentaires pour l'UGP, constituée de cinq membres du personnel, à savoir pour les salaires du personnel (29 668 \$US), le matériel de bureau (14 338 \$US) et les dépenses de fonctionnement (1 155 \$US). L'UGP prévoit la tenue de deux ateliers en novembre 2019 pour aider les entreprises bénéficiaires à préparer leurs propositions de sous-projets afin que ces dernières puissent être présentées en décembre 2019. L'UGP a également entamé des discussions avec la Direction de l'enseignement et de la formation professionnels sur la formation des formateurs et des techniciens dans les écoles professionnelles, ainsi qu'avec le Département général des douanes pour la formation des agents de douane douaniers ; elle a lancé l'examen et l'élaboration de normes de sécurité pour l'utilisation des frigorigènes inflammables dans les équipements RAC ; et a participé à des discussions avec le gouvernement japonais et la Banque mondiale sur le mandat de l'assistance technique dans le secteur de la fabrication des climatiseurs que le gouvernement japonais est tenu d'appliquer.

Niveau de décaissement des fonds

12. Au mois d'octobre 2019, sur le montant de 345 987 \$US approuvé jusqu'ici (302 737 \$US pour la Banque mondiale et 43 250 \$US pour le gouvernement du Japon), 70 101 \$US (20 pour cent) avaient été décaissés uniquement pour la Banque mondiale. Le solde de 275 886 \$US sera décaissé d'ici 2020.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

13. Les activités suivantes seront mises en œuvre jusqu'en décembre 2020 :

- (a) Deux ateliers à l'intention d'une soixantaine d'agents des douanes portant sur le contrôle et le suivi des importations et des exportations de HCFC (Banque mondiale) (15 333 \$US) ;
- (b) Poursuite de l'assistance technique aux entreprises en vue de la préparation et de la mise en œuvre de sous-projets dans les secteurs de la mousse et de la fabrication des appareils de réfrigération et de climatisation (49 920 \$US), examen des propositions de sous-projets (50 600 \$US), élaboration d'un programme de formation sur la manipulation des

frigorigènes inflammables dans les équipements de réfrigération et de climatisation (15 000 \$US) et élaboration d'une norme de sécurité pour la production, le stockage sur place et la manipulation des mousses avec les agents de gonflage inflammables (5 400 \$US) (Banque mondiale) ;

- (c) Assistance technique aux fabricants de climatiseurs portant sur l'utilisation en toute sécurité HFC-32 dans la fabrication (gouvernement japonais) (163 980 \$US) ;
- (d) Conversion de deux entreprises de fabrication de climatiseurs (Midea et Nagakawa) vers le HFC-32 (856 875 \$US), de l'entreprise de fabrication de mousse XPS (Phu Vuong) vers le CO₂ à l'aide d'une technologie à base d'alcool, de DME et de HFO (613 568 \$US), de cinq entreprises de fabrication de systèmes de réfrigération vers une technologie à base de HFC-32, d'ammoniac et d'hydrocarbures (427 765 \$US), de sept entreprises de fabrication de mousse vers une technologie à base de cyclopentane et de HFO (1 059 917 \$US) (Banque mondiale) ;
- (e) Conseil en vue de l'examen des écoles de formation professionnelle (15 000 \$US) et de l'évaluation des activités de gestion des fuites chez les utilisateurs finaux des systèmes de réfrigération industrielle (27 200 \$US) (Banque mondiale) ;
- (f) Trois ateliers de formation à l'intention d'une soixantaine de formateurs d'écoles professionnelles (31 500 \$US) et 14 ateliers à l'intention d'environ 700 techniciens portant sur les bonnes pratiques de manipulation des HCFC et des frigorigènes inflammables (128 000 \$US) (Banque mondiale) ;
- (g) Mise à disposition de trousse de formation (par exemple, pompe à vide, manomètre, détecteur de fuites, appareil portatif de récupération et balance à frigorigènes) dans environ 60 écoles de formation professionnelle sélectionnées, et élaboration de matériels de formation axés sur les bonnes pratiques de manipulation des HCFC et des frigorigènes inflammables, et mise à disposition de quelque 100 trousse à outils dans les ateliers d'entretien (Banque mondiale) (829 000 \$US) ;
- (h) Vérification de la consommation de 2019 (Banque mondiale) (4 000 \$US) ; et
- (i) L'UGP aidera le MONRE et l'UNO à revoir les quotas ; aidera les entreprises des secteurs de la mousse et des équipements RAC à mettre en œuvre leurs sous-projets ; surveillera la mise en œuvre de toutes les activités des projets ; effectuera des audits financiers annuels des dépenses de projets ; et élaborera des rapports sur la mise en œuvre des projets et des rapports financiers tous les six mois et tous les ans (Banque mondiale) (126 295 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Cadre juridique

14. Le gouvernement du Viet Nam a déjà émis des quotas d'importation de HCFC pour 2019 conformément aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

15. L'interdiction d'importer et d'exporter du HCFC-141b (en vrac) est entrée en vigueur le 1er janvier 2015, et le gouvernement mettra en œuvre une interdiction des importations de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés d'ici le 1er janvier 2022, ce qui contribuera à assurer la durabilité de l'élimination

dans le secteur de la fabrication des mousses en PU. De même, l'élimination du HCFC-22 dans le secteur de la fabrication des climatiseurs sera soutenue par une interdiction des importations et de la fabrication de climatiseurs à base de HCFC-22 d'ici au 1er janvier 2022.

Révision de la phase II de l'Accord du PGEH

16. Lors de la 82e réunion, le Comité exécutif a décidé d'approuver le changement de technologie chez Midea Consumer Electric (Viet Nam) Co. Ltd. en passant du R-290 au HFC-32, ce qui s'est traduit par la restitution au Fonds multilatéral à la 82e réunion de 93 358 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de la Banque mondiale, soit 6 535 \$US. Le Comité exécutif a fait remarquer que l'Accord entre le gouvernement du Viet Nam et le Comité exécutif pour la phase II du PGEH serait modifié, lorsque la deuxième tranche de cette phase serait soumise, afin de refléter les fonds restitués (décision 82/37). En conséquence, un projet d'accord modifié a été élaboré, comme indiqué à l'Annexe I du présent document. L'Accord intégral révisé sera joint au rapport final de la 84e réunion.

17. Comme le budget des activités prévues pour 2020 dépasse la valeur de la deuxième tranche et les soldes restants alloués au titre de la première tranche, le Secrétariat et la Banque mondiale ont examiné la possibilité de modifier également l'Appendice 3-A pour permettre au gouvernement du Viet Nam de soumettre la demande pour la troisième tranche et les tranches suivantes à la première réunion de l'année, permettant ainsi une mise en œuvre accélérée des activités. Le gouvernement a décidé qu'il préférerait conserver en partie la soumission à la deuxième réunion de l'année pour s'assurer que la vérification de la consommation puisse se faire à temps et sans en compromettre la qualité. En effet, atteindre le seuil de décaissement de 20 % dans le peu de temps disponible poserait un défi supplémentaire. Les fonds de la troisième tranche qui devraient être présentés à la 86e réunion serviraient à financer les activités pour lesquelles le budget était supérieur aux fonds disponibles au titre des première et deuxième tranches.

Durabilité de l'élimination des HCFC.

18. Le rapport d'achèvement du projet pour la phase I du PGEH a fait état du démantèlement et de la destruction des 17 machines à mousse à base de HCFC dans les neuf entreprises converties lors de la phase I ; trois autres machines à mousse dans deux entreprises ont été reconverties par passer à des agents de gonflage sans HCFC, conformément au plan de mise en œuvre. L'UGP a élaboré un manuel complet de mise en œuvre du projet qui précise les exigences et les processus permettant des conversions durables. Les activités d'assistance technique prévues pour former les parties prenantes, notamment les techniciens, les formateurs, les décideurs et les agents des douanes, contribueront à assurer la viabilité de l'élimination.

Conclusion

19. La consommation vérifiée de 2016 à 2018 du pays était conforme aux objectifs stipulés dans l'Accord conclu entre le pays et le Comité exécutif. Le système national d'octroi de permis et de quotas d'importations est opérationnel et permettra de réduire la consommation de HCFC dans le respect du calendrier d'élimination prévu par le Protocole de Montréal. Comme l'accord de subvention entre la Banque mondiale et le pays a été signé en mars 2019, seules des activités limitées ont pu être entreprises dans le cadre du PGEH. Néanmoins, des progrès suffisants ont été réalisés pour garantir de décaisser 20 % de la première tranche. La mise en œuvre devrait s'accélérer compte tenu du plan d'action global prévu pour la deuxième tranche.

RECOMMANDATION

20. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de :

- (a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Viet Nam ; et

- (b) Prendre note du fait que le Secrétariat du Fonds avait mis à jour l'Appendice 2-A de l'Accord conclu entre le gouvernement du Viet Nam et le Comité exécutif, sur la base de la restitution des fonds approuvés à la 82e réunion, et qu'un nouveau paragraphe 17 avait été ajouté pour indiquer que l'accord mis à jour remplaçait celui conclu lors de la 76e réunion, tel qu'il apparaît en annexe I du présent document.

21. Le Secrétariat recommande par ailleurs l'approbation générale de la deuxième tranche de la phase II du PGEH pour le Viet Nam, et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2019-2020 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que :

- (a) Le Trésorier devrait transférer les fonds à la Banque mondiale et déduire les coûts associés à la composante bilatérale du gouvernement du Japon uniquement si le Secrétariat confirmait que la consommation de 2016, 2017 et 2018 indiquée dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays et à l'article 7 du Protocole de Montréal avait été modifiée pour refléter la consommation vérifiée pour ces années ; et
- (b) Si la confirmation visée à l'alinéa (a) n'avait pas été reçue avant le 15 janvier 2020, aucun financement ne serait transféré ou déduit, et la deuxième tranche pourrait être soumise de nouveau à une réunion ultérieure :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	2 179 193	152 544	Banque mondiale
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	163 980	21 317	Japon

Annexe I

**TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS À JOUR RÉVISÉ ENTRE LE GOUVERNEMENT
DU VIET NAM ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA
RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROCHLOROFLUOROCARBURES
CONFORMÉMENT À LA PHASE II DU PLAN DE
GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC**

(À des fins de commodité, les modifications pertinentes apparaissent en gras)

17. Le présent Accord mis à jour remplace l'Accord conclu entre le gouvernement du Viet Nam et le Comité exécutif à la 76^e réunion de ce dernier.

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Caractéristiques	2016**	2017	2018	2019	2020	2021	Total
1,1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	199,08	199,08	199,08	199,08	143,78	143,78	s.o.
1,2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	199,08	199,08	199,08	199,08	143,78	143,78	s.o.
2,1	Financement convenu pour la Banque mondiale, agence principale (\$US)	302 737	2 179 193	3 781 257	4 393 450	2 928 967	732 242	14 317 846
2,2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	21 192	152 544	264 688	307 542	205 028	51 257	1 002 249
2,3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Japon) (\$US)	43 250	163 980	26 400	0	0	0	233 630
2,4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	5 623	21 317	3 432	0	0	0	30 372
3,1	Total du financement convenu (\$US)	345 987	2 343 173	3 807 657	4 393 450	2 928 967	732 242	14 551 476
3,2	Total des coûts d'appui (\$US)	26 814	173 861	268 120	307 542	205 028	51 257	1 032 621
3,3	Total des coûts convenus (\$US)	372 801	2 517 034	4 075 777	4 700 992	3 133 994	783 499	15 584 097
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)							55,31
4.1.2	Élimination du HCFC-22 réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)							0
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)							111,84
4.2.1	Élimination totale de HCFC-123 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)							0
4.2.2	Élimination du HCFC-123 réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)							0
4.2.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-123 (tonnes PAO)							0,16
4.3.1	Élimination totale de HCFC-141b convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)							0
4.3.2	Élimination du HCFC-141b réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)							53,90
4.3.3	Consommation restante admissible de HCFC-141b (tonnes PAO)							0
4.4.1	Élimination totale du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)							75,26
4.4.2	Élimination du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)							89,30
4.4.3	Consommation restante admissible de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés (tonnes PAO)							0

*Date d'achèvement de la phase I selon l'accord pour la phase I : 1er juin 2017.

* Financement actualisé pour tenir compte de la restitution de 93 358 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 6 535 \$US en raison d'un changement de technologie à Midea Consumer Electric (Viet Nam) pour passer du R-290 au HFC-32 (décision 82/37(b)).